Organisme de bassin versant CARA

La CARA certifiée en gestion responsable d'événements par le BNQ!

COMMUNIQUÉ pour diffusion immédiate

Joliette, le 4 mai 2011 - Poussant plus loin le virage vert entrepris il y a quelques années déjà, la Corporation d'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA), en charge de l'organisation et de la promotion du Festi-Glace de la rivière l'Assomption, est très heureuse de recevoir sa certification en gestion responsable d'événements de la part du Bureau de Normalisation du Québec. Cette certification, qui s'inscrit dans les valeurs corporatives de la CARA, rejoint également son mandat de protection et de mise en valeur des ressources en eau par bassin versant pour son territoire d'intervention.

C'est avec beaucoup de fierté que Mme Francine Trépanier, directrice générale de la CARA depuis 1989, accueille cette reconnaissance. « Notre organisme a toujours fait office de pionnier au Québec et encore une fois nous sommes le premier organisme de bassin versant et la 6ième entreprise au Québec à recevoir cet honneur. De par notre engagement dans la protection et la conservation des milieux naturels, la promotion des activités récréotouristiques liées à l'eau et du tourisme durable et responsable, la CARA se devait d'adhérer à cette nouvelle certification mise en place en juin 2010 par le BNQ».

La CARA, c'est un organisme soucieux de l'effet de ses activités sur l'environnement!

Implications au quotidien

La certification en gestion responsable d'événements guidera plusieurs des facettes de l'organisation du Festi-Glace mais aussi des autres événements organisés par la CARA tels que Rivière en fête dans le cadre de la grande Fête de la pêche au Québec et le Colloque régional annuel *''J'ai le goût de l'eau''* tenu en octobre de chaque année. Du choix des fournisseurs aux décisions concernant les moyens de communication et de promotion en passant par la gestion des matières résiduelles, les aliments proposés dans le cadre des événements et les déplacements des membres de l'organisation et des festivaliers, chaque aspect de l'organisation sera influencé, contrôlé et documenté dans le but de maintenir la certification et les avantages que celle-ci apporte à la CARA

Les avantages

Cette certification en gestion responsable d'événements permettra entre autre à l'organisme de mettre en valeur ses actions en matière de développement durable et de valoriser chaque geste posé en ce sens, de comparer ses performances et de bien identifier les actions à poser pour se dépasser et de développer des partenariats prestigieux avec des entreprises dont la gestion responsable des événements est une priorité! Ces partenariats sont essentiels afin de maintenir, dans le cas du Festi-Glace notamment, la gratuité des activités si appréciées du public!

Organisme de bassin versant

La CARA certifiée en gestion responsable d'événements par le BNQ!

Des actions concrètes pour le futur

Outre la compensation en nombre d'arbres plantés des émissions de gaz à effet de serre produites par les membres de l'organisation et les festivaliers du Festi-Glace 2011, la CARA souhaite pour 2012 développer des outils de promotion du covoiturage pour se rendre sur les lieux des événements qu'elle organise. De plus, la documentation et la diffusion des informations relatives aux matières recyclées et compostées font partie des projets à réaliser pour cette année.

Fondée en 1983, la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) a été reconnue officiellement par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), comme Organisme de Bassin Versant (OBV) responsable d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en place.

-30-

Source : Marie-France Nadeau Lafortune, agente de développement aux événements
Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption
100, rue Fabre à Joliette (J6E 9E3)
t. 450.755.1651 poste 103 | f. 450.755.1653
evenements@cara.qc.ca | www.cara.qc.ca